

**OBJET : Conclusion d'un avenant n° 1 au marché de « fournitures de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels » n° F1804 – Lot n°1 (entretien général et de désinfection)**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n° DM-2019-01 en date du 03 janvier 2019 relatif à la conclusion du présent marché,

Considérant qu'il convient d'ajouter un produit au bordereau des prix unitaires et d'augmenter le montant maximum des prestations dans le cadre du présent lot au vu des besoins du groupement de commandes durant la crise sanitaire,

#### DECIDE

##### Article 1

La conclusion d'un avenant n°1 au marché cité en objet avec la société GIRERD DISTRIBUTION sise Le Chevrier - 69620 SAINT VERAND (ajout d'un détergent désinfectant à séchage rapide pour les salles de restauration rapide)

Le nouveau montant maximum des prestations du présent lot est de 14630,00 euros HT, soit 17 556,00 euros TTC.

##### Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

##### Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

##### Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE		Fait à Annonay, le 26 avril 2021
29 AVR. 2021		
		Le Maire Simon PLENET

Transmis en sous Préfecture le : Notifié le : Affiché le :